



Doc. 14900  
24 juin 2019

## Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

### Amendement<sup>1</sup> n° 34

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, ligne 6, remplacer les mots «compte tenu de» par les mots «afin de pleinement prendre en compte».

*Déposé par:*

GALE Roger, Royaume-Uni, CE  
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC  
GOGUADZE Nino, Géorgie, CE  
HOWELL John, Royaume-Uni, CE  
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE

---

1. 2019 - Troisième partie de session

